

Fiche de poste

Référent de scolarité au sein du CMPP de la Corrèze

PERSONNEL CONCERNE

Enseignant du premier degré spécialisé, titulaire du CAPPEI.

CADRE

Relations hiérarchiques :

- Placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale ASH

Relations fonctionnelles :

- Placé sous l'autorité du directeur du CMPP

MISSIONS

L'enseignant spécialisé apporte toute son expertise relative à la scolarisation :

- Il effectue les médiations, les liaisons et les articulations entre les professionnels du CMPP, les enseignants, les directeurs et les chefs d'établissements.
- Il réunit tous les éléments nécessaires au volet scolaire dans la constitution du dossier de l'enfant.
- Il participe aux réunions pluridisciplinaires du CMPP en tant qu'expert pédagogique.
- Il participe aux équipes éducatives à l'initiative des directeurs d'école ou chef d'établissement.
- Il participe aux équipes de suivi de scolarisation à l'initiative des enseignants référents.
- Il intervient dans les écoles auprès des élèves (pris en individuel ou en petit groupe) pour mettre en place des adaptations et il apporte son expertise pédagogique auprès des enseignants.

COMPETENCES ATTENDUES

- Connaissances du système éducatif (1^{er} et 2nd degrés) ;
- Connaissances du secteur médico-social ;
- Qualités relationnelles d'écoute, de communication et d'adaptabilité ;
- Qualités organisationnelles ;
- Approche rigoureuse de la gestion et du suivi administratifs ;
- Maîtrise de l'outil informatique (Word et Excel) ;
- Disponibilité et mobilité.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Base administrative et d'intervention : secteur de Brive
- Temps de travail annualisé (1607 heures sur 40 semaines)
- Les déplacements générés par la mission sont à imputer au CMPP.
- Détenteur d'un permis B

RECRUTEMENT

- Sur entretien auprès d'un jury (EN / représentant association)